

code de la spécialité : A.M.F01.S04.04

Codes des métiers correspondants à la spécialité :

C 1102, C 1201, C 1301, C 1501, C 1502, C 1503, C 2300, C 2501, D 2101, E 1300, L 1809, M 1202, O 1202, O 1402

Fiche d'identité de la spécialité: Chimie physique.

Niveau: Master.

Domaine: Sciences de la matière.

Filière: Chimie.

Spécialité: Chimie physique.

1- Localisation de la formation:

Faculté: Sciences de la matière.

Département : Chimie.

Références de l'arrêté d'habilitation du diplôme à préparer : N°002 du 03 Janvier 2021

2- Partenaires extérieurs :

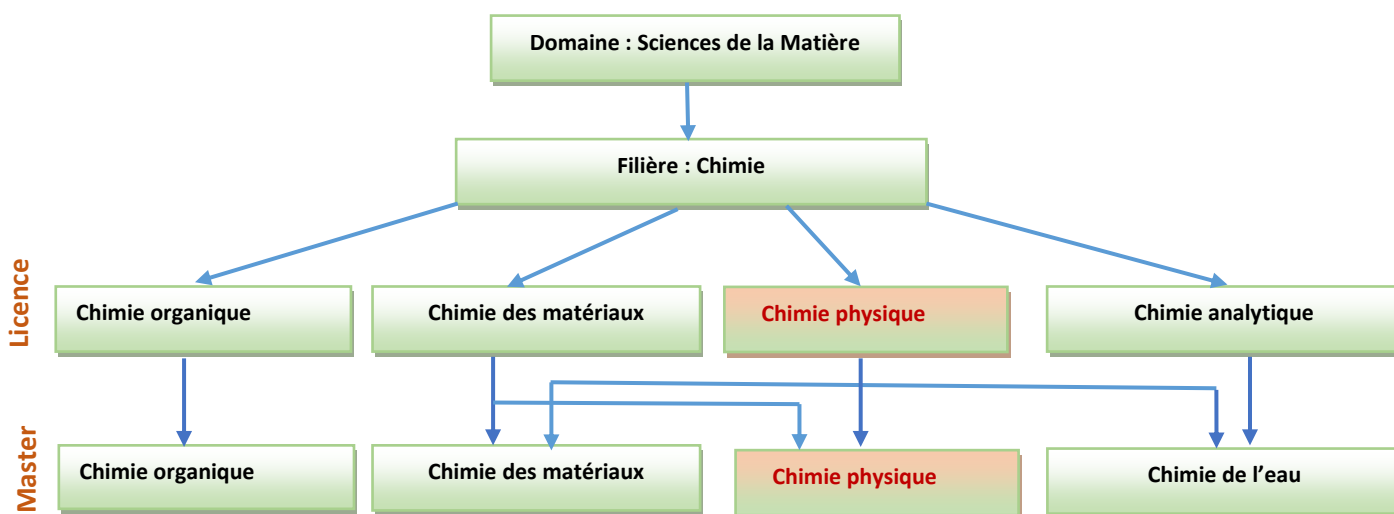
Entreprises et autres partenaires socio-économiques : /

Partenaires internationaux : /

Autres établissements partenaires : /

3- Organisation générale de la formation: position du projet

Socle commun du domaine : SM



4- Contexte de la formation:

- La formation de spécialité en chimie physique est destinée aux étudiants qui souhaitent acquérir des compétences en chimie et en physique pour comprendre et résoudre des problèmes liés à la matière et à ses interactions.
- La formation de spécialité en chimie physique peut inclure des cours théoriques sur les principes fondamentaux de la chimie et de la physique, tels que la thermodynamique, la cinétique chimique, la mécanique quantique, la spectroscopie, la chimie quantique, etc. Les étudiants peuvent également apprendre des techniques expérimentales avancées, telles que la spectrométrie de masse, la chromatographie, la diffraction de rayons X, la résonance magnétique nucléaire, etc.

5- Objectifs de la formation:

Ce master est une continuation de la formation licence chimie physique agréée et fonctionnelle depuis septembre 2016. Les objectifs scientifiques et pédagogiques de cette formation sont d'apporter aux étudiants des connaissances et des compétences fondamentales en chimie physique tant théoriques qu'expérimentales. Les connaissances scientifiques fondamentales sont :

- Maîtrise des méthodes spectroscopiques.
- Maîtrise des méthodes électrochimiques.
- Maîtrise des méthodes chromatographiques.
- Connaissances en Chimie physique moléculaire et quantique.
- Compétences en Chimie Informatique et modélisation moléculaire.
- Connaissances en chimie organométallique et catalyse.
- Connaissances sur l'environnement (chimie des eaux, pollution et chimie de l'atmosphère).

6- Profils et compétences visés:

- Le titulaire de Master en Chimie Physique aura les compétences nécessaires pour continuer une formation académique de doctorat dans la même filière.
- Les étudiants formés auront des compétences qui leur permettront de s'intégrer dans des laboratoires de recherche.

7- Potentialités locales régionales et nationales d'employabilité:

Ce master académique permet au diplômé de :

- s'intégrer à la vie professionnelle (technicien de laboratoire) afin d'analyser et de contrôler les différentes propriétés chimico-physiques des produits alimentaires ou industriels,
- La possibilité de créer des petites entreprises.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Arrêté n° *002* du 03 JAN. 2021

**Portant habilitation des établissements de l'enseignement supérieur à la
formation en vue de l'obtention des diplômes de Licence et de Master
au titre de l'année Universitaire 2017-2018**

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;

- Vu la loi n°99-05 du 18 Dhou El Hidja 1419 correspondant au 4 avril 1999, modifiée et complétée, portant loi d'orientation sur l'enseignement supérieur;
- Vu le décret présidentiel n° 20-163 du Aouel Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 23 juin 2020, modifié et complété, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n°01-208 du 2 Joumada El Oula 1422 correspondant au 23 juillet 2001 fixant les attributions, la composition et le fonctionnement des organes régionaux et de la conférence nationale des universités ;
- Vu le décret exécutif n°03-279 du 24 Joumada Ethania 1424 correspondant au 23 Août 2003, modifié et complété, fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'Université ;
- Vu le décret exécutif n°05-299 du 11 Radjab 1426 correspondant au 16 Août 2005, fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement du centre universitaire;
- Vu le décret exécutif n°08-265 du 17 Chaâbane 1429 correspondant au 19 août 2008 portant régime des études en vue de l'obtention du diplôme de licence, du diplôme de master et du diplôme de doctorat;
- Vu le décret exécutif n°13-77 du 18 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013, fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique;
- Vu l'arrêté n°712 du 03 novembre 2011 fixant les modalités d'évaluation, de progression et d'orientation dans les cycles d'études en vue de l'obtention des diplômes de licence et de master;
- Vu l'arrêté n°75 du 26 mars 2012 portant création, composition, organisation et fonctionnement du Comité Pédagogique National de Domaine;
- Vu l'arrêté n°167 du 13 avril 2015 portant création, composition, attributions et fonctionnement de la commission nationale d'habilitation;
- Vu l'arrêté n°835 du 27 juillet 2017 Habilitant les établissements de l'enseignement supérieur à la formation en vue de l'obtention du diplôme de Licence et Master au titre de l'année Universitaire 2017-2018 ;
- Vu le procès-verbal de la réunion de la commission d'habilitation nationale tenue le 17 juillet 2017

ARRETE

Article 1^{er} : Sont habilités, les établissements de l'enseignement supérieur à la formation en vue de l'obtention des diplômes de Licence et de Master au titre de l'année Universitaire 2017-2018 conformément aux annexes numérotées de 01 à 60, jointes au présent arrêté.

Art. 2: Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de l'année Universitaire 2017-2018.

Art. 3: Sont abrogées les dispositions de l'arrêté n° 835 du 27 juillet 2017, sus-visé.

Art. 4 : Le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs et les chefs d'établissements d'enseignement et de formation supérieurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

03 JAN. 2021

Fait à Alger le :

**Le Ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique**



المتضمن تأهيل مؤسسات التعليم العالي لضمان التكوين لنيل شهادات الليسانس و الماستر

بمعنوان السنة الجامعية 2017-2018 بجامعة باتنة 1

Annexe n°18 de l'arrêté n° 002 du 03 JAN. 2021

portant habilitation les établissements de l'enseignement supérieur à la formation en vue de l'obtention du diplôme de Licence et Master au titre de l'année universitaire 2017-2018 de l'Université de Batna 1

Domaine	Filière	Spécialité	Type (A/P)	Cycle de formation	Observation	الملاحظة	طور التكوين	طبيعة (م/أ)	التخصص	الشعبة	الميدان
Sciences de la Matière	Chimie	Chimie des matériaux	A	Mas	Habilitation	تأهيل	م	أ	كيمياء المواد	كيمياء	علوم المادة
		Chimie physique	A	Mas	Habilitation	تأهيل	م	أ	الكيمياء الفيزيائية		
Droit et Sciences Politiques	Droit	Droit de l'environnement et du développement durable	A	Mas	Harmonisation	موائمة	م	أ	قانون البيئة والتنمية المستدامة	حقوق	حقوق وعلوم سياسية
		Droit pénal et sciences criminelles	A	Mas	Harmonisation	موائمة	م	أ	القانون الجنائي و العلوم الجنائية		
		Droit administratif	A	Mas	Harmonisation	موائمة	م	أ	القانون الإداري		
		Droit des affaires	A	Mas	Harmonisation	موائمة	م	أ	قانون الأعمال		
		Droit immobilier	A	Mas	Harmonisation	موائمة	م	أ	القانون العقاري		
	Sciences Politiques	Relations internationales	A	Mas	Harmonisation	موائمة	م	أ	العلاقات الدولية	علوم سياسية	
		Organisation politique et administrative	A	Mas	Harmonisation	موائمة	م	أ	تنظيم سياسي وإداري		
Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines - Histoire	Histoire de l'occident musulman au moyen âge	A	Mas	Harmonisation	موائمة	م	أ	تاريخ الغرب الإسلامي في العصر الوسيط	علوم إنسانية- تاريخ	علوم إنسانية و اجتماعية
		Histoire contemporaine du monde arabe	A	Mas	Harmonisation	موائمة	م	أ	تاريخ الوطن العربي المعاصر		